

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0015
	Séance du Conseil : 10 FÉVRIER 2025
CRÉATION D'UN NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) SUR LE SITE DE L'ÉCOLE CURIE PASTEUR À ARGELÈS-SUR-MER: VALIDATION DU PROJET ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 février 2025, à la Halle sportive - Espace Pierre Jonquères d'Oriola située 18 bis rue Haroun TAZIEFF à Palau-del-Vidre (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Guy VINOT donne procuration à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Jean-Michel SOLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLI, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 41

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Bruno GALAN

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250210-DL2025-0015-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Via la Convention Territoriale Globale (CTG), la CAF, la CC ACVI et les communes membres se sont engagées à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans un plan d'actions.

Le plan d'action 1 du diagnostic et projet enfance jeunesse, annexé à la CTG, porte sur l'adaptation du fonctionnement et l'implantation des services en lien avec les besoins des familles ; à ce titre il fixe pour objectif l'amélioration de la qualité de l'accueil en redimensionnant et/ou créant les équipements en fonction de la fréquentation, et la mise en adéquation des services avec les besoins réels des familles.

Le nombre de famille sur la commune d'Argelès-sur-Mer est en constante augmentation, avec notamment une hausse de 12% depuis 2019. De plus, la commune d'Argelès-sur-Mer est un pôle économique majeur à l'échelle du territoire intercommunal qui au-delà, se caractérise par une forte activité saisonnière. Ainsi les besoins de garde s'en trouvent accrus et nécessitent une adaptation de l'offre de service, en terme quantitatifs comme qualitatifs.

La croissance de la fréquentation de l'ALSH Curie – Pasteur contraste fortement avec l'exiguïté du bâtiment dédié à cet accueil. A l'appui de ce constat, une réflexion s'est engagée sur la création d'un nouvel équipement qui intégrera celui existant, tout en réinvestissant et transformant de bâtiments existants attenants, et qui comprendra également la création d'un nouveau bâtiment après démolition d'une tribune de l'ancien stade du Marasquer.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel Création d'un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le site de l'école Curie-Pasteur à Argelès-sur-Mer				
Dépenses HT		Recettes		
Travaux	3 173 988.50-€	Etat (DSIL)	500 000-€	15.75 %
		CAF	270 000-€	8.51 %
		Département	150 000-€	4.73 %
		MSA	49 000-€	1.54 %
		Autofinancement	2 204 988.50-€	69.47 %
TOTAL DEPENSES	3 173 988.50-€ HT	TOTAL RECETTES	3 173 988.50-€	100%

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce projet et son plan de financement prévisionnel.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de création d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement sur le site de l'école Curie Pasteur à Argelès-sur-Mer,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

Précise que cette délibération sera ajoutée au dossier de demande de subvention déposé auprès services de l'Etat au titre de l'Appel à Projets DETR / DSIL 2025,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 41

Contre : 0

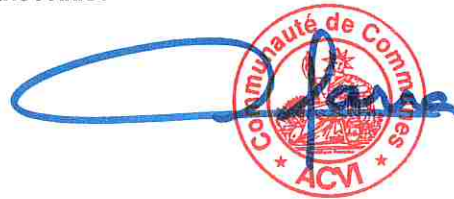
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/02/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A blue ink signature, appearing to read 'Antoine Parra', is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a small emblem in the center.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.